

REGLEMENT DU CONCOURS Jury du Prix « Ouest-France Talent de demain » 2023

Article 1 – Prix Ouest-France Talent de demain

La société Ouest-France, dont le siège social est 10, rue du Breil, 35051 Rennes Cedex 9, organise, du 20 juillet 2023 au 10 septembre 2023 un concours qui permettra de constituer un jury pour le Prix Ouest-France Talent de demain 2023.

Un jury composé de 5 jeunes âgés de 18 à 25 ans devra visionner 4 films sous-titrés (sur place, lors du festival) qui seront des "premières productions". Les membres du jury délibéreront et remettront ensuite un prix à leur film favori lors de la cérémonie de clôture.

Article 2 – Qui peut participer ?

La participation à ce concours est ouverte à toute personne, âgée de 18 à 25 ans, ayant un bon niveau d'anglais et une appétence pour le cinéma, résidant ou faisant ses études dans la zone de couverture des éditions du journal Ouest-France, à l'exception des membres du personnel d'Ouest-France et de ses filiales, en activité ou retraités, de leur conjoint, parents ou alliés vivant sous le même toit qu'eux, ainsi que des dépositaires, diffuseurs, porteurs et correspondants des journaux Ouest-France et « dimanche Ouest-France ». Les membres du jury devront être disponibles du jeudi 28 au samedi 30 septembre pour les différents rendez-vous qui auront lieu à Dinard.

Article 3 – Comment participer ?

Le concours se déroule du 20 juillet 2023 au 10 septembre 2023 inclus.

Pour participer les concouristes doivent s'inscrire sur la page : <https://jeux-evenements.ouest-france.fr/talent-de-demain-2023>

Ils devront saisir leur lettre de motivation dans la fenêtre prévue à cet effet (200 mots minimum).

Modalités d'envoi : les candidats devront remplir les champs du formulaire en ligne sur ouest-france.fr

Les candidats peuvent également s'inscrire par courrier à :

Prix Ouest-France Talent de demain

Camille Duhamel

10, rue du Breil ZI Rennes Sud-Est - 35051 Rennes Cedex 9.

Cette lettre de candidature mentionnera l'âge, le nom, l'adresse e-mail, le téléphone et l'adresse du participant.

Le concouriste devra expliquer pourquoi il souhaite devenir membre du jury Prix Ouest-France Talent de demain 2023 et préciser ses motivations, ses attentes, ses goûts en cinéma, son niveau d'anglais, etc. La qualité et l'originalité de la lettre de motivation seront privilégiées.

Article 4 - Désignation des membres du Jury du Prix Ouest-France Talent de demain 2023

Lundi 11 septembre, après lecture et étude des lettres de motivation, un jury professionnel composé de membres de l'organisation sélectionnera les 5 membres du jury Prix Ouest-France Talent de demain 2023.

Toute lettre ne respectant pas les critères mentionnés à l'article 3 sera écartée par le jury chargé de sélectionner les membres du jury Prix Ouest-France Talent de demain sans qu'une quelconque réclamation du candidat évincé puisse être formulée.

Les personnes retenues pour être membre du jury seront averties par mail et téléphone mi-septembre 2023. Il est essentiel qu'elles puissent être disponibles et présentes aux rendez-vous fixés du jeudi 28 septembre au samedi 30 septembre 2023.

Le pass festival sera offert aux 5 juré.e.s dans le cadre de leur participation au Prix Ouest-France Talent de demain 2023 » *(En cas d'annulation de l'événement, la responsabilité de Ouest-France et du Dinard festival du film britannique ne saurait être engagée. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef.)*.

Article 5 – Organisation de la sélection des films

Les membres du jury Talent de demain visionneront pendant le festival les 4 films présélectionnés par le jury professionnel.

Le jury participera, par délibération et vote à main levée, à la nomination du lauréat ou de la lauréate du Prix Ouest-France Talent de demain 2023.

Le samedi 30 septembre, à Dinard, les membres du jury Prix Ouest France Talent de demain et les membres du jury professionnel se réuniront afin de désigner le lauréat ou la lauréate du Prix Ouest-France Talent de demain 2023. Le lauréat ou la lauréate sera celui ou celle qui aura obtenu le plus de voix. En cas d'égalité de voix entre deux réalisateurs/trices, les membres du jury procéderont à un nouveau vote. Il ne peut y avoir qu'un seul lauréat ou une seule lauréate. A l'issue de la réunion, le nom du gagnant ou de la gagnante sera proclamé.

Les membres du jury Prix Ouest France Talent de demain sont soumis à une obligation de confidentialité, de réserve et s'interdisent de divulguer la nature des échanges ou les propos qui seront tenus au cours des séances de délibérations et de votes.

Article 6 – Prise en charge des frais

Les frais d'hébergements et de déplacement seront pris en charge par Ouest-France et le festival.

Un « Pass d'entrée » sera remis aux juré.e.s pour la durée du festival.

Article 7 – Autorisations - Identification

Dans le cadre du présent concours, les membres du jury du Prix Ouest-France Talent de demain autorisent gracieusement Ouest-France à les photographier à publier leurs noms, prénoms, dans Ouest-France, Dimanche Ouest-France. Ils autorisent également Ouest-France à mettre en ligne sur les sites édités par Ouest-France les photographies les représentant. Enfin, ils autorisent Ouest-France à utiliser leur image et coordonnées dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent concours.

Les informations sur les participant.e.s, recueillies par les organisateurs à l'occasion du présent concours, ne feront l'objet de communication à des tiers, que pour satisfaire aux obligations légales et règlementaires. Les 5 juré.e.s auront accès aux données des autres juré.e.s afin d'échanger avant les délibérations. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78 77 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Tout participant ayant déposé ses coordonnées peut, à tout moment, extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande), envoyée à :

Ouest-France

Prix Ouest-France Talent de demain

Camille Duhamel

10 rue du Breil

35051 Rennes Cedex 9.

Article 8 – Responsabilité de l'organisateur

La responsabilité de Ouest-France ne saurait être engagée si, pour le cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Ouest-France se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le concours, de reporter la date de début annoncée et de modifier en conséquence les dates de sélection et de communication du nom des gagnants au concours.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours Jury du Prix Ouest-France Talent de demain implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Ce règlement a été déposé à la SCP Lebret-Nédellec-Le Bourhis, huissiers de justice associés, 2 rue Charles Tillon, BP 60 505, 35 105 RENNES Cedex 3. Il est consultable sur la page d'inscription : <https://jeux-evenements.ouest-france.fr/talent-de-demain-2023>

Il peut être obtenu sur simple demande à Ouest-France, Prix Ouest-France Talents de demain, Camille Duhamel, 10 rue du Breil, 35051 Rennes Cedex 9.

Les frais postaux nécessaires à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.